




Jacques Esnault

Plaideur obstiné

Article paru dans l'édition du 11.09.08

Victime d'une décision de justice, il y a plus de vingt ans, il a obtenu la condamnation de l'Etat pour faute lourde à deux reprises. Il poursuit son action et assigne de nouveau l'Etat

 Il a été marin, puis cuisinier. Jacques Esnault est devenu malgré lui plaideur obstiné. Il a plus de vingt ans de pratiques en matière civile et une cinquantaine de procès. Et déjà un beau palmarès : il a fait condamner à deux reprises l'Etat pour faute lourde, car les tribunaux avaient mal jugé son affaire. C'est pour lui une maigre consolation. Il a été ruiné et son épouse, malade, ne s'est jamais véritablement remise de leur situation. Il poursuit son combat et assigne à nouveau l'Etat, mercredi 10 septembre, à Paris.

Cet enfant de Cancale a connu deux naufrages, celui du paquebot Antilles, sur lequel il naviguait en 1971, et le plus grave, celui de son hôtel-restaurant, le Saint-Pierre à Fougères (Ille-et-Vilaine). Ce fut un très lent naufrage, où la justice a fait figure d'iceberg.

En 1984, Jacques et Nelly Esnault assignent leurs propriétaires qui refusent de réaliser des travaux dans l'immeuble. La juge d'instance de Fougères lit un peu rapidement les conclusions d'un expert et refuse les travaux, au motif que l'immeuble est " partiellement détruit ". Deux ans plus tard, le jugement est confirmé par la cour d'appel, qui estime que l'immeuble est " en ruine ". Un mois plus tôt, un ouragan avait arraché une partie de la toiture de l'immeuble. La justice avait été prémonitrice, l'immeuble était cette fois partiellement détruit... Vingt-cinq ans après, Jacques Esnault ne peut s'empêcher d'ajouter : " Quand je pense que le tribunal de Fougères était à 100 m de notre restaurant. Si la juge s'était levée de sa chaise, elle aurait vu que l'immeuble n'était pas en ruine ! "

A force de lire des jugements qu'il ne comprenait pas, Jacques Esnault s'est acheté un code civil pour lire les articles qu'on invoquait pour le condamner. Il s'y applique avec la foi de l'autodidacte (" j'ai appris tout seul à appliquer ça, avec bon sens ") et le sentiment d'urgence dicté par sa situation. Avec aussi une caractéristique supplémentaire : " Il a fallu un sacré courage de Breton. " De ce point de vue, il a la double nationalité : son père est de Cancale et sa mère de Saint-Malo. " Les Cancalais ont la réputation d'être encore plus têtus que les Malouins. " Cette ascendance a été déterminante dans son histoire judiciaire.


Il a la silhouette trapue d'un ancien marin breton. Après son baccalauréat, il fait son service militaire dans la marine, poussé par l'envie de bourlinguer. Il naviguera principalement sur les paquebots, France et Antilles, où il apprend la cuisine. Ses ancêtres ont tous pris le large. Son père a fait la guerre sur le Téméraire, avant de devenir pâtissier. Il s'appelle Prudent. Le prénom n'aurait pas convenu au fils.

A 63 ans, sa tignasse est désormais plus sel que poivre. Il a le regard bleu océan et le teint buriné par la mer, la vie et les soucis. Des soucis, Jacques Esnault et sa femme, Nelly, en ont eu leur lot, au cours de leur interminable aventure judiciaire. Après la faillite, Jacques Esnault a fait une formation de gérant de collectivité, pour s'apercevoir qu'il est difficile d'être débutant à 55 ans. Il a connu le RMI. Il a une retraite de 400 euros par mois et vit en HLM à Rennes.

Après ces jugements, il continue le combat, fait le siège de la cour d'appel, se pourvoit en cassation, qui se retranche derrière la solennité de la chose jugée. En 1994, le Parlement de Bretagne, siège de la cour d'appel, flambe et une partie de leurs dossiers avec. Le tribunal de commerce ordonne leur liquidation judiciaire. Les avocats sont prêts à jeter l'éponge. Pas lui. Il écrit à la chancellerie, au médiateur de la République. Devant son insistance, il reçoit des réponses polies. Le président de la cour d'appel de Rennes finit par recevoir les époux

Vous êtes abonnés

Classez cette archive, vous pourrez ainsi la consulter facilement pendant toute la durée de votre abonnement.

 Placez cette archive dans votre classeur personnel

Esnault, en 1995. Pour s'en débarrasser, il les invite à rencontrer le président de chambre qui a signé l'arrêt les concernant. Leur vie va basculer.

Ce magistrat, Alain Le Caignec, se replonge dans le dossier et leur écrit qu'il s'est trouvé devant " une impression désagréable d'arrêt plus ou moins bâclé ". La décision a été rendue " sous l'emprise d'un encombrement intolérable ", de " difficultés de travail extrêmes, difficultés qui ont été de nature à entraîner un dysfonctionnement dans l'administration de la justice ". Alain Le Caignec, aujourd'hui à la retraite, ne veut plus se replonger dans ces souvenirs. " J'ai été face à un cas de conscience ", explique-t-il. Il l'a réglé en faveur du justiciable plutôt que de l'institution judiciaire, en faisant une chose inhabituelle pour un magistrat : reconnaître ses torts. Le Caignec en a gardé des cicatrices sur sa carrière. Il se souvient de Jacques Esnault : " Il m'a fait l'impression d'un honnête homme, entreprenant. "

Grâce à cette lettre aux autorités, l'affaire des époux Esnault n'est plus un conflit entre locataires et propriétaires. C'est une affaire d'Etat. La chancellerie se met en branle. L'inspection des services judiciaires débarque à Rennes. La presse s'empare de l'affaire. Jacques Esnault et sa femme sont reçus au ministère de la justice, où l'on refuse de transiger. En 2000, à la surprise générale, le tribunal de Rennes donne raison aux époux Esnault et reconnaît la faute de l'Etat. Le jugement est confirmé, deux ans après, par la cour d'appel d'Angers, qui augmente les dommages et intérêts, à 344 400 euros.

" Cela a été un réconfort formidable de faire condamner l'Etat, reconnaît Jacques Esnault. Quand vous faites faillite, vous êtes considéré comme un bon à rien. Les gens changent de trottoir. Ces jugements nous ont permis de retrouver la considération des gens. C'était une forme de réhabilitation sociale et professionnelle, la reconnaissance que la justice a fait faillite. "

Mais cela ne suffit pas à Jacques Esnault. La cour d'appel d'Angers avait chiffré leur préjudice à 688 800 euros, tout en leur accordant la moitié, au motif qu'ils n'auraient pas forcément gagné leur premier procès " en cas d'un fonctionnement non fautif de l'institution judiciaire ". Il est allé en vain devant la Cour européenne des droits de l'homme. Il a continué d'écrire aux ministres de la justice. Alors, il assigne à nouveau l'Etat, mercredi 10 septembre à Paris, pour faute lourde.

Il a raconté ce parcours du combattant dans La Justice bâclée (éd. Apogée, 2005). Au-delà de ce cas personnel, il veut donner une voix à cette justice civile dont on ne parle jamais. " C'est la justice de tout le monde qui cache parfois des drames. On n'a pas notre mot à dire. Le président s'adresse à l'avocat et nous dit de nous taire. " Jacques Esnault n'est pas près de se taire.



Alain Salles

[Retournez en haut de la page](#)



[" A la une](#) | [" Archives](#) | [" Examens](#) | [" Météo](#) | [" Emploi](#) | [" Newsletters](#) | [" Talents.fr](#)
[" Depeches](#) | [" Forums](#) | [" Culture](#) | [" Carnet](#) | [" Voyages](#) | [" RSS](#) | [" Sites du](#)
[" Opinions](#) | [" Blogs](#) | [" Economie](#) | [" Immobilier](#) | [" Programme](#) | [" Le Post.fr](#) | [groupe](#)

Le Monde

[" Abonnez-vous à partir de 17 €](#)
[" Le journal en kiosque](#)



© Le Monde.fr | [Fréquentation certifiée par l'OJD](#) | [CGV](#) | [Mentions légales](#) | [Qui sommes-nous ?](#) | [Index](#) | [Aide](#)